

Règlement Jeu Concours

« JEU CONCOURS EUROMASTER » du 19 janvier au 1^{er} mars 2026

Article 1 : Société organisatrice

EUROMASTER FRANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble, sous le numéro 392527404 et dont le siège social est situé au 180 AVENUE DE L'EUROPE, 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN France, ci-après nommé l'Organisateur ou la Société Organisatrice, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 19/01/2026 à 00:01 au 01/03/2026 à 23:59.

L'opération est intitulée : « Jeu Concours Euromaster ».

Cette opération est accessible via la page : <https://shakr.cc/5bk56>.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de EUROMASTER France.

Pour participer au jeu via les Instants Gagnants, les participants peuvent s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://shakr.cc/5bk56>.

La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de toute dotation.

Article 3 : Modalités de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Se rendre sur la page accessible à l'adresse url <https://www.euromaster.fr/services/grand-jeu-euromaster> et/ou se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : <https://shakr.cc/5bk56>.
2. Cliquer sur le bouton « Participer ».
3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu.
4. Suivre les instructions affichées à l'écran.

Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois pendant toute la période du jeu.

Le jeu sera organisé du 19/01/2026 00:01 au 01/03/2026 23:59.

Les dotations sont attribuées par une mécanique d'Instants Gagnants. Un instant gagnant est défini par une date, heure, minute, seconde précise. A compter de cet instant précis, une dotation est mise en jeu et le premier joueur se connectant au jeu à l'adresse <https://shakr.cc/5bk56> remportera la dotation.

Les instants gagnants sont prédéterminés de façon aléatoire pour toute la durée du Jeu. La liste des Instants Gagnants préalablement déterminés est déposée auprès de la SCP G. SIMONIN – S. TRANCHANT – V. GUERRIER, Commissaires de Justice Associés, située 92 Rue de la Victoire, 75009 Paris.

Le résultat est immédiat et la dotation gagnée est indiquée directement au Participant.
Un même participant ne peut remporter qu'un seul et unique lot pendant toute la durée du jeu.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : <https://shakr.cc/5bk56>.

Article 4 : Les gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse email).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Selon la dotation gagnée, les gagnants désignés :

- Recevront le code promotionnel, pour bénéficier de la dotation, par email, aux coordonnées communiquées lors de leur participation au jeu. Le code promotionnel sera valable jusqu'au 31 mai 2026. Si le participant n'utilise pas son code promotionnel avant cette date, le code promotionnel ne pourra plus être utilisé.
- Recevront le e-chèque cadeau Pluxee le 11 mars 2026, par email, aux coordonnées communiquées lors de leur participation au jeu. Le e-chèque cadeau Pluxee sera valable jusqu'au 10 mars 2027.
- Recevront un email de gen.fra.qualite@euromaster.com, sous 15 jours après avoir gagné la dotation, demandant les éléments à fournir afin de valider définitivement le gain (Prénom, Nom et copie de la pièce d'identité du bénéficiaire, plaque d'immatriculation et copie de la carte grise du véhicule, RIB sur lequel les remboursements seront versés). Si un participant ne transmet pas les éléments demandés avant le 22 mars 2026, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur qui pourra l'utiliser à sa convenance.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses noms et prénoms dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé des dotations suivantes, par Instants Gagnants :

- **6 lots de 2 ans d'entretien véhicule offerts** : pour chaque lot, d'une valeur commerciale unitaire estimée à 1 000€, remboursement des factures d'entretien d'un véhicule (pneu et entretien courant, pièces et main d'œuvre) pendant 2 ans, du 01/04/2026 au 31/03/2028. Valable pour les achats effectués dans un centre Euromaster en France Métropolitaine ou sur euromaster.fr, dans la limite d'un plafond de 1 000€ TTC sur 24 mois, du 01/04/2026 au 31/03/2028. Pour chaque lot, remboursement sur facture acquittée pour une seule immatriculation et un seul participant, dans un délai maximum de 20 jours ouvrés après réception de chaque facture. Les modalités pratiques d'envoi seront communiquées personnellement aux gagnants par email après confirmation de leur gain. 1 lot mis en jeu chaque semaine. Si l'intégralité de la valeur du lot n'a pas été utilisée par les gagnants au bout des 2 ans, ils ne pourront pas prétendre au versement du solde restant en valeur monétaire ni à l'attribution de tout autre lot.
- **30 vidanges offertes** : sous la forme de codes promotionnels utilisables en une seule fois, valables sur euromaster.fr jusqu'au 31/05/2026 sur l'achat d'un forfait Vidange Filtre Huile, d'une valeur équivalente au forfait choisi. Valeur commerciale unitaire à partir de 84,94€ TTC (tarif variant selon le véhicule ; voir tarifs sur euromaster.fr), éco-participation et fournitures diverses incluses. Les options remplacement filtre carburant, filtre à air et filtre habitacle ne sont pas comprises dans le forfait Vidange et donc non compris dans le lot. Cumulables avec les promotions en cours.

- **20 recharges climatisations offertes** : sous la forme de codes promotionnels utilisables en une seule fois, valables sur euromaster.fr jusqu'au 31/05/2026 pour l'achat d'un forfait Recharge climatisation R123A ou R1234YF, avec ou sans pose filtre d'habitacle. Valeur commerciale unitaire à partir de 78,49€ TTC (tarif variant selon le type de gaz du véhicule ; voir tarifs sur euromaster.fr), éco-participation et fournitures diverses incluses. Hors forfaits Révision complète climatisation (non inclus). Cumulables avec les promotions en cours.
- **50 montages offerts** : sous la forme de codes promotionnels utilisables en une seule fois, valables sur euromaster.fr jusqu'au 31/05/2026 pour l'achat d'un forfait montage, équilibrage, valvage pour 2 ou 4 pneus de catégorie tourisme, 4x4 ou camionnette, d'une valeur équivalente au forfait choisi. Valeur commerciale unitaire à partir de 18,95€ TTC (tarif variant selon le type de véhicule, le diamètre et le nombre de pneumatiques achetés ; voir tarifs sur euromaster.fr). Cumulables avec les promotions en cours.
- **50 forfaits balais essuie-glace offerts** : sous la forme de codes promotionnels utilisables en une seule fois, valables sur euromaster.fr jusqu'au 31/05/2026 pour l'achat d'un forfait Balais essuie-glaces (incluant le(s) balais et sa/leur pose), d'une valeur équivalente au forfait choisi. Valeur commerciale unitaire à partir de 26,49€ TTC (tarif variant selon le type, avant ou arrière, et le nombre de balais posés ; voir tarifs sur euromaster.fr), éco-participation et fournitures diverses incluses. Cumulables avec les promotions en cours.
- **35 e-chèques cadeaux Pluxee** d'une valeur commerciale unitaire de 100€ valables jusqu'au 10/03/2027.
- **3 000 bons d'achat Euromaster** : sous la forme de codes promotionnels, utilisables en une seule fois, d'une valeur commerciale unitaire de 20€ utilisables à partir de 100€ d'achat TTC pour tout achat sur euromaster.fr jusqu'au 31/05/2026. Cumulable avec les promotions en cours.

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation, les gagnants recevront un email confirmant leur gain puis l'attribution du lot se fera de la manière suivante :

- Code promotionnel : transmis dans l'email de confirmation du gain.
- E-chèques cadeaux Pluxee : transmis par email le 11/03/2026.
- Lots « 2 ans d'entretien véhicule offert » : après réception par l'Organisateur des éléments demandés dans l'email envoyé aux gagnants (Prénom, Nom et copie de la pièce d'identité du bénéficiaire, plaque d'immatriculation et copie de la carte grise du véhicule bénéficiaire, RIB sur lequel les remboursements seront versés), validation sous 15 jours de l'attribution du gain via email comprenant les modalités pratiques pour remboursement des achats et prestations.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse email inexacte du fait de la négligence des gagnants. Si les dotations n'ont pu être délivrées à leurs destinataires pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'Organisateur, elles resteront définitivement la propriété de l'Organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La participation au Jeu « Jeu Concours Euromaster » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des

détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à l'adresse url <https://shakr.cc/5bk56> et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « Jeu Concours Euromaster » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Tout contenu soumis est sujet à modération. La Société Organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement du jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit à son bon déroulement. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mise en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 8 : Dépôt du règlement

Le règlement complet du Jeu est déposé en l'étude de la SCP G. SIMONIN - S. TRANCHANT - V. GUERRIER, Commissaires de Justice Associés à PARIS (75009), 92 rue de la Victoire.

Le règlement du Jeu est disponible sur les sites : <https://www.euromaster.fr/services/grand-jeu-euromaster> et <https://shakr.cc/5bk56>.

Article 9 : Données personnelles

La SOCIETE Euromaster France (ci-après « Euromaster »), dont le siège social est situé 180 avenue de l'Europe 38330 Montbonnot Saint-Martin, met en œuvre en tant que responsable de traitement, un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité l'organisation du Jeu.

Pour participer au Jeu, il est nécessaire aux participants de fournir certaines informations personnelles les concernant (Nom, Prénom, Numéro de téléphone, Email, Carte d'Identité, et Carte grise du véhicule et RIB pour les gagnants des lots 2 ans d'entretien véhicule offert).

Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant ou d'opposition avant la fin de l'opération seront réputées renoncer à leur participation.

Les données personnelles recueillies sur le site <https://shakr.cc/5bk56> sont destinées à la Société Organisatrice, à la seule fin de la participation à l'opération, de l'attribution des dotations, à l'envoi de communication email, téléphonique et SMS, si accepté ; et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Elles sont destinées aux services concernés d'EUROMASTER France pour la gestion du Jeu.

Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, le participant dispose d'un droit d'accès à ses données, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la portabilité aux données le concernant, d'un droit à la limitation du traitement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après sa mort. Ces droits peuvent être exercés en adressant soit un courrier à l'adresse suivante : Euromaster France – Service Juridique DPO – 180 avenue de l'Europe 38330 Montbonnot Saint-Martin soit un email à l'adresse suivante : gen.fr.donneespersonnelles@euromaster.com.

Afin que la Société Organisatrice puisse traiter votre demande, elle se réserve la possibilité de demander un justificatif d'identité.

En cas d'exercice du droit d'opposition au traitement des données ou si les données communiquées s'avèrent erronées ou fantaisistes, la participation ne pourra pas être prise en compte et les lots ne seront pas attribués, la Société ne pouvant en aucun cas engager sa responsabilité à ce titre.

En cas de contestation, vous pouvez former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l'adresse Internet <https://www.cnil.fr>.

Par ailleurs, en cas de recueil de ses données téléphoniques, le participant est informé qu'il dispose du droit à s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Les données collectées sont obligatoires pour participer à l'opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant ou leur droit d'opposition avant la fin de l'opération seront réputées renoncer à leur participation. De même, le défaut de mention par le participant d'informations obligatoires invalide sa participation au jeu.

Article 10 : Modification du règlement

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du Jeu et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société Organisatrice.

Toute modification du jeu et du présent règlement fera l'objet du dépôt d'un avenant auprès de la SCP G. SIMONIN - S. TRANCHANT - V. GUERRIER, Commissaires de Justice Associés à PARIS (75009), 92 rue de la Victoire.

Article 11 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : 180 AVENUE DE L'EUROPE, 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Grenoble.